

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER

Procès verbal du
5 décembre 2011

Procès verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 5 décembre 2011 à 20 h.

Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Normand Raby, Christian Marcoux, David Boissonneault et les conseillères Geneviève Ruel et Lise Bouchard-Lambert, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.

Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ordre du jour du
5 décembre 2011

ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 5 décembre 2011

- 1 *PRIERE*
- 2 *MOT DE BIENVENUE*
- 3 *LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
- 4 *AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR*
- 5 *SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX*
- 6 *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
 - 6.1 Présentation des comptes
 - 6.2 Liste des comptes à recevoir au 5 décembre 2011
 - 6.3 Traitement des comptes recevables
 - 6.4 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 6.5 Indexation du salaire des employés municipaux et des élus pour 2012
 - 6.6 Contrat de travail de la directrice générale
 - 6.7 Fermeture du bureau municipal pour les Fêtes
 - 6.8 Souper pour les employés et élus municipaux
 - 6.9 Comités municipaux
 - 6.10 Concours pour un nouveau slogan et une nouvelle image
 - 6.11 Paiement du salaire rétroactif pour l'inspecteur municipal adjoint
 - 6.12 Cadeau pour la conseillère Geneviève Ruel
 - 6.13 Accueil des nouveaux arrivants
 - 6.14 Représentant de la municipalité à la MRC de l'Érable
 - 6.15 Adoption du règlement 300 modifiant les règlements 246 (249)
 - 6.16 Transfert budgétaire
 - 6.17 Autorisation de paiement à la Corporation des aînés de Lyster
- 7 *TRANSPORT*
 - 7.1 Transport la Cadence
 - 7.2 Proposition de SEBCI pour le calcium
- 8 *SANTE ET BIEN-ETRE*
 - 8.1 États financiers de l'OMH
- 9 *AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT*
 - 9.1 Demande pour le 615 rang 3
 - 9.2 Acquisition des modules Permis et Web Rôle de la compagnie SMI
 - 9.3 Regroupement régional pour la confection des plans et règlements d'urbanisme
- 10 *LOISIRS ET CULTURE*
 - 10.1 Tarif pour la location de la glace
 - 10.2 Responsable de la bibliothèque
- 13 *PERIODE DE QUESTIONS*
- 14 *VARIA*
 - 14.1 Autorisation de tenir une activité de financement pour le Relais pour la vie
- 14 *ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE*
- 16 *LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE*

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



Ouverture de la séance	Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.						
290-12-2011 Adoption de l'ordre du jour	SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :						
	QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.						
	ADOPTÉE						
291-12-2011 Inversion des points à l'ordre du jour	SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :						
	QUE les points à l'ordre du jour soient inversés au besoin par le maire.						
	ADOPTÉE						
292-12-2011 Présentation des comptes	SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :						
	QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :						
	<table> <tr> <td>Chèques numéros 10431 à 10473</td> <td>142 326.41 \$</td> </tr> <tr> <td>Autres paiements effectués par la directrice générale</td> <td>26 039.24 \$</td> </tr> <tr> <td>Grand total des paiements</td> <td>168 365.65 \$</td> </tr> </table>	Chèques numéros 10431 à 10473	142 326.41 \$	Autres paiements effectués par la directrice générale	26 039.24 \$	Grand total des paiements	168 365.65 \$
Chèques numéros 10431 à 10473	142 326.41 \$						
Autres paiements effectués par la directrice générale	26 039.24 \$						
Grand total des paiements	168 365.65 \$						
	ADOPTÉE						
Liste des comptes à recevoir au 5 décembre 2011	La directrice générale dépose aux membres du conseil la liste des comptes à recevoir au 5 décembre 2011.						
293-12-2011 Traitement des comptes recevables	SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :						
	QUE le conseil municipal demande à la directrice générale d'envoyer un avis à tous les contribuables qui ont un solde dû en date du 5 décembre 2011, et mentionnant que le solde dû soit payé avant le 31 décembre 2011 ou qu'une entente de paiement soit prise avant cette date.						
	QU'en cas de défaut de paiement ou d'entente à la date mentionnée, les procédures de vente pour taxes débiteront en janvier 2012 pour les contribuables ayant un solde dû de plus de 50.00\$.						
	ADOPTÉE						
Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil	Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la directrice générale fait dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires du membre du conseil suivant : Geneviève Ruel.						
294-12-2011 Indexation du salaire des employés municipaux et des élus pour	ATTENDU QUE le calcul de l'I.P.C. pour l'indexation des salaires pour l'année 2012 donne 2.43% ;						
	ATTENDU QUE le conseil municipal permet un taux minimal de 1.5% et maximal de 2.5% d'indexation à chaque année ;						

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



2012

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE les salaires des employés municipaux permanents suivants soient majorés de 2.43% pour l'année 2012 à partir du 1^{er} janvier 2012 : Suzy Côté, Michel Dubois, Dany Bolduc, Nathalie Martel et Loïc Lance ;

QUE Marie Demers reçoive une augmentation de son taux horaire de 2.00\$;

QUE les salaires des élus municipaux soient majorés de 2.43% pour l'année 2012 à partir du 1^{er} janvier 2012.

ADOPTÉE

295-12-2011
Contrat de travail
de la directrice
générale

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de renouveler le contrat de travail de la directrice générale pour une durée indéterminée.

QUE le maire, M. Sylvain Labrecque, soit autorisé à signer le contrat de la directrice générale, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

296-12-2011
Fermeture du
bureau municipal
pour les Fêtes

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le bureau municipal soit fermé du 23 décembre 2011 à compter de midi jusqu'au 8 janvier 2012 inclusivement.

ADOPTÉE

297-12-2011
Souper pour les
employés et élus
municipaux

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QU'un souper des Fêtes pour les employés et les élus municipaux ainsi que leur conjoint(e) ait lieu le 14 janvier 2012 à 18h30 au Restaurant le Jaseur. Un montant de 20.00\$ par personne est alloué. Cette dépense sera puisée au poste (02 69000 999) Promotion municipalité.

ADOPTÉE

298-12-2011
Comités
municipaux

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la liste des comités municipaux et leur composition soit la suivante :

Loisir et tourisme	Sylvain Labrecque, Dave Boissonneault
Sécurité civile	Geneviève Ruel
Voirie, transport	David Boissonneault, Sylvain Labrecque
Entretien des bâtiments	Christian Marcoux
Embellissement municipal	Normand Raby, Geneviève Ruel
Comité consultatif d'urbanisme	Sylvain Labrecque
Culture & développement social (incl. bibliothèque)	Normand Raby
Développement économique (industries,	Sylvain Labrecque, Lise Bouchard

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



commerces)	
Corporation des aînés	Lise Bouchard
Comité famille-aînés et responsable des questions familiales	Christian Marcoux
12-18	Geneviève Ruel

Le rôle du conseiller responsable d'un comité consiste :

- À assister aux réunions du comité ;
- À être le porte-parole du comité auprès du conseil municipal et celui de la municipalité (orientations et politiques municipales) auprès du comité. À ce titre, les conseillers doivent expliquer aux membres du comité les politiques et décisions adoptées par le conseil, les lois et règlements qui régissent les municipalités ainsi que la responsabilité municipale concernant l'ensemble des citoyens.

ADOPTÉE

299-12-2011
Concours pour un nouveau slogan et une nouvelle image

ATTENDU QUE le conseil municipal désire actualiser et rajeunir l'image de la municipalité ;

ATTENDU QUE pour ce faire, le conseil municipal désire procéder par le biais d'un concours qui sera proposé à la population ;

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le concours sera en vigueur jusqu'au 27 janvier 2012.

QUE le conseil municipal autorise la publication du concours dans le bulletin municipal.

QUE des affiches faisant la promotion du concours soient installées dans les commerces de la municipalité.

QU'une invitation écrite personnelle soit envoyée à chaque comité de la municipalité.

QUE trois prix seront offerts, dont un prix de 150\$ au gagnant et deux prix de participation de 50\$.

ADOPTÉE

300-12-2011
Paiement du salaire rétroactif pour l'inspecteur municipal adjoint

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise le paiement d'une somme de 960\$ à l'inspecteur municipal adjoint pour du salaire dû rétroactif au 1^{er} janvier 2011.

ADOPTÉE

La conseillère Geneviève Ruel mentionne son intérêt en regard du prochain point à l'ordre du jour et se retire de la délibération et de la décision.

301-12-2011
Cadeau pour la conseillère Geneviève Ruel

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise une dépense de 100\$ pour l'achat d'un certificat cadeau à la Pharmacie Barrette et ass. pour la naissance du bébé de la conseillère Geneviève Ruel.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



302-12-2011

Accueil des
nouveaux
arrivants

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal nomme Monsieur Alain Moisan comme représentant de la municipalité pour l'accueil des nouveaux arrivants dans notre municipalité.

ADOPTÉE

303-12-2011

Représentant de
la municipalité à
la MRC

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal nomme Geneviève Ruel comme représentante de la municipalité au conseil des maires de la MRC de l'Érable pour un mandat de deux ans.

ADOPTÉE

Le conseiller Dave Boissonneault mentionne son intérêt en regard du prochain point à l'ordre du jour et se retire de la délibération et de la décision.

La directrice générale fait la lecture du règlement numéro 300.

304-12-2011

Adoption du
règlement 300
modifiant les
règlements 246
(249)

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 300 intitulé «Règlement modifiant les règlements 246 et 249 pour que le remboursement en capital et intérêts de l'emprunt déjà contracté soit assumé à 100% par l'ensemble des immeubles imposables».

ADOPTÉE

305-12-2011

Transfert
budgétaire

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise les transferts budgétaires suivants :

Du compte :

Intérêts – dettes long terme	(02 92100 840)	-6 000\$
Nettoyage pluvial	(02 32010 521)	-5 000\$
Entretien rues et chemins	(02 32040 521)	-30 000\$
Pont	(02 32090 521)	-12 000\$

Au compte :

Services juridiques – adm	(02 13000 412)	3 000\$
Ent. rép. Bâtiment, terrain	(02 13000 522)	3 000\$
Vérification – adm	(02 13010 413)	9 000\$
Services – SPA	(02 29300 451)	1 000\$
Enfouissement des déchets	(02 45120 446)	3 000\$
Promotion municipale	(02 69000 999)	2 000\$
Salaire ent. ext. – saisonnier	(02 70151 141)	17 000\$
Améliorations locatives - CCR	(02 70120 528)	15 000\$

ADOPTÉE

306-12-2011

Autorisation de
paiement à la
Corporation des
aînés de Lyster

ATTENDU la résolution 271-11-2010 dans laquelle le conseil municipal confirmait son engagement de envers la Corporation des aînés de Lyster pour un montant de 150 000\$, soit 89 000\$ pour la participation de la municipalité au programme PRQ de la SHQ et une somme de 61 000\$ comptant ;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



ATTENDU que la somme de 61 000\$ comptant a été versée en avril 2011 ;

ATTENDU que la somme de 178 000\$ pour le Programme Rénovation-Québec est à verser sur réception de la documentation de la part de la Corporation des aînés de Lyster (89 000\$ provenant de la municipalité plus 89 000\$ provenant de la SHQ) ;

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise le versement de 178 000\$ payable à la Corporation des aînés de Lyster dans le cadre du programme PRQ, sur réception des documents requis leur part. La somme est financée par le règlement d'emprunt 295.

ADOPTÉE

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil reconnaît la Corporation de transport La Cadence comme organisme délégué par la municipalité pour effectuer les déplacements en transport adapté sur son territoire ;

QUE le conseil désigne la Municipalité de la Paroisse de Plessisville comme municipalité mandataire de la Corporation de transport La Cadence pour l'année 2012 ;

QUE le conseil accepte les prévisions budgétaires pour l'année 2012 ;

QUE le conseil adopte la tarification exigée par la Corporation de Transport La Cadence à ses usagers. Les tarifs seront les mêmes que l'an dernier soit, 2.25\$ / déplacement, 3.40\$ hors territoire pour des raisons de santé seulement (hôpital, spécialistes et traitements si les déplacements ne sont pas remboursés par le CLE, SAAQ, CSST, CLSC ou autres) et 0.45\$ / km pour tous les voyages que nous ne pouvons pas faire en commun et en dehors des heures de grand achalandage.

QU'afin de s'assurer de l'indexation de la subvention du ministère des Transports, le conseil accepte que soit pris dans les surplus accumulés de la Corporation de transport La Cadence, les sommes nécessaires afin de combler l'écart qui pourrait y avoir, si la somme de la contribution des usagers et des municipalités ne totalise pas le 35% des coûts du service.

QUE le conseil accepte de verser sa cotisation annuelle de 2.62\$ par citoyen à l'organisme de transport La Cadence pour un total de 4 346.58\$. La somme sera puisée au poste Transport La Cadence (02 37000 970).

ADOPTÉE

ATTENDU que la municipalité peut conclure un contrat de gré à gré avec un fournisseur si celui-ci est inférieur à 25 000\$;

ATTENDU que SEBCI est le fournisseur de la municipalité depuis plusieurs années pour le chlorure de magnésium liquide utilisé sur les routes en gravier ;

ATTENDU la proposition de SEBCI INC. pour l'année 2012 ;

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte la proposition de SEBCI INC. pour la fourniture de 60 000 litres

307-12-2011
Transport la
Cadence

308-12-2011
Proposition de
SEBCI pour le
calcium

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



de chlorure de magnésium liquide pour la saison 2012, au taux de 0.319\$/litre, soit le même taux que 2011.

ADOPTÉE

309-12-2011
États financiers
de l'OMH

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT **IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve les états financiers des années 2007 à 2010 de l'Office Municipal d'Habitation de Lyster (O.M.H.).

ADOPTÉE

310-12-2011
Demande pour le
615 rang 3

ATTENDU la demande de Monsieur Carl Pitl afin d'installer un bâtiment temporaire qui sera annexe au garage du 615 rang 3 ouest ;

SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY **IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'installation de l'abri temporaire à la condition suivante : que l'usage permis à l'intérieur du bâtiment devra être exclusivement agricole et tel que dans la demande, soit servir pour l'exercice des chevaux et l'entreposage du foin. Si cet usage n'est pas respecté, la municipalité sera dans l'obligation d'exiger le démantèlement.

ADOPTÉE

311-12-2011
Acquisition des
modules Permis
et Web Rôle de
la compagnie
SMI

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL **IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la municipalité participe au regroupement des municipalités de la MRC de l'Érable pour l'acquisition des modules «Permis» et «Web Rôle» de la compagnie SMI et ainsi profiter d'un prix avantageux établi pour le groupe. La dépense pour l'achat sera autorisée ultérieurement

ADOPTÉE

312-12-2011
Regroupement
régional pour la
confection des
plans et
règlements
d'urbanisme

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT **IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la municipalité adhère au regroupement des municipalités de la MRC de l'Érable afin d'embaucher les ressources nécessaires pour la confection des plans et règlements d'urbanisme de chaque municipalité.

ADOPTÉE

313-12-2011
Tarif pour la
location de la
glace

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT **IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la tarification suivante pour la location de la glace à la Surface Desjardins pour la saison 2011-2012 :

Hockey mineur et organisme à but non lucratif

Une heure	75 \$
Une heure et demie	110 \$
Deux heures	150 \$
Tournoi (fin de semaine)	2 000 \$

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



Hockey adulte

Une heure	115 \$
Une heure et demie	170 \$
Deux heures	230 \$
Tournoi (fin de semaine)	3 000 \$

ADOPTÉE

314-12-2011
Responsable de
la bibliothèque

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE ce conseil nomme Madame Pierrette Fradette comme responsable de la bibliothèque pour l'année 2011.

ADOPTÉE

Période de
questions

Monsieur le Maire invite les citoyens à la période de questions.

315-12-2011
Autorisation de
tenir une activité
de financement
pour le Relais
pour la vie

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la tenue d'une activité de financement organisée par les membres du Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer, au coin des rue Bécancour et Laurier, le 20 mai 2012 de 9 h à 17 h.

QUE le conseil municipal demande à l'organisation de lui transmettre avant l'événement une copie conforme de la preuve d'assurance.

ADOPTÉE

316-12-2011
Adoption du
procès verbal
séance tenante

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

ADOPTÉE

317-12-2011
Levée de la
séance

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 20 h 51.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 5^e jour de décembre 2011.

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière